

## CONSEIL SYNDICAL du 23.03.2022 : COMPTE-RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni **le mercredi 23 mars 2022 à 16H30, salle du foyer des jeunes de Saint André sur Sèvre** a délibéré sur les points suivants :

### **- Préambule :**

*Date convocation par email : Le 17.03.2022*

*Nomination du secrétaire de séance : Madame Marie-Christine BURCH*

*Vérification du Quorum : OUI*

*Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 16 mars 2022*

### *Etaient Présents :*

*Mesdames Sylvie RENAUDIN, Bérangère SOULARD, Marie-Christine BURCH, Marie-Pierre MISSIOUX.*

*Messieurs Philippe ROBIN, Patrice LABAEYE, Thierry MAROLLEAU.*

*Etaient Absents : Madame Catherine POUPET, Messieurs Guillaume JEAN, Philippe MAUFRREY, Cyrille GUIBERT.*

*Etaient excusés : Messieurs Dany GRELLIER, Antoine ORAIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,*

*Ont assisté également : Madame Véronique BERTHOMIER Conseil départemental des Deux-Sèvres, Monsieur Benoit SAMSON, conseiller aux décideurs locaux du Pays du Bocage bressuirais, Monsieur Jean Daniel MENARD, Conseil Départemental de la Vendée.*

*Nombre de membres en exercice : 12*

*Nombre de membres présents : 7*

## A- GESTION&ADMINISTRATION

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

#### **Approbation du Compte de Gestion 2021 dressé par Mr SERRE DE LOURTILOUX, receveur.**

#### **Le Conseil Syndical,**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.**

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de la doyenne Madame Marie-Christine BURCH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Sylvie RENAUDIN, Présidente du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, comme suit,

### BUDGET PRIMITIF 2021

INVESTISSEMENT RECETTES PREVU	INVESTISSEMENT DEPENSES PREVU
<b>555 287.89</b>	<b>555 287.89</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES PREVU	FONCTIONNEMENT DEPENSES PREVU
<b>244 000 €</b>	<b>244 000 €</b>

1° Lui donne acte de la présentation faite du **compte administratif 2021**, lequel, peut se résumer ainsi :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

INVESTISSEMENT DEPENSES EMIS	INVESTISSEMENT RECETTES EMIS	FONCTIONNEMENT DEPENSES EMIS	FONCTIONNEMENT RECETTES EMIS
<b>282 142.25 €</b>	<b>112 042.39 €</b>	<b>231 860.60 €</b>	<b>248 431.86 €</b>

L'exécution budgétaire de l'année 2021 se solde par :

- un excédent de la section de fonctionnement de : **16 571.26 €**
- un déficit de la section d'investissement de : **- 170 099.86 €**

**2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin**

## Le Conseil Syndical,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE						
						2021
Le conseil syndical	réuni sous la présidence de	Madame Sylvie RENAUDIN				
	Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice					2021
	Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement					2021
	Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :					
	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SF	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2020		2021	2021	REALISER	COMPTE POUR
	R001 du BP inv. 2020					L'AFFECTATION
	002 du BP fonct. 2020					DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	284 343,81 €		-170 099,86 €	188 900,00 €		114 243,95 €
				157 000,00 €		
FONCT	29 917,65 €		16 571,26 €	Recettes		46 488,91 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>			<b>31/12 2021</b>		<b>46 488,91 €</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						46 488,91 €
Total affecté au c/ 1068 :						
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>			<b>31/12 2021</b>		<b>0,00 €</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)						

Fait à

Saint André sur Sèvre

Le 23.03.2022

Délibéré par

Le conseil syndical

## PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2022

L'exercice comptable 2022 s'établit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022. Les participations pour 2022 seront les suivantes :

## BP FONCTIONNEMENT 2022

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2022	RECETTES FONCTIONNEMENT	2022
<b>Chap 011 Charges à caractère général</b>	<b>105 350,00 €</b>	<b>70 Ventes de produits</b>	<b>110 001,09 €</b>
60- Achats et variations stocks	31 450,00 €	Droits d'entrée du Château	75 000,00 €
61- Services extérieurs	35 250,00 €	Vente boutique/ locations diverses	35 001,09 €
62- Autres services extérieurs	38 600,00 €	Location salle	
63 - Impôts taxes et versements	50,00 €		
<b>Chap 012 Charges de personnel</b>	<b>127 530,00 €</b>		
63 - Impôts taxes et versements	1 830,00 €		
64 - Charges de personnel	125 690,00 €	<b>74 Dotations, subventions et participations</b>	<b>75 000,00 €</b>
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €		
66- Intérêts des emprunts	507,52 €		
67 - Charges exceptionnelles			
6718- Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 416,09 €		
<b>Chap 042 Transferts entre section</b>	<b>8 686,39 €</b>	74731 Participations statutaires Départements	60 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements	8 686,39 €	Conseil Départemental de la Vendée	30 000,00 €
22- dépenses imprévues	5 000,00 €	Fonctionnement :	30 000,00 €
<b>Sous total fonctionnement</b>	<b>276 490,00 €</b>	Investissement	0,00 €
		Conseil départemental des Deux Sèvres	30 000,00 €
		Fonctionnement :	30 000,00 €
		Investissement :	0,00 €
		74751 Participations statutaires Groupements de collectivités	15 000,00 €
		Comm. d'agglomération Boc. Bressuirais	7 500,00 €
<b>Chap 023, Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	Com.de Communes Pays de Pouzauges	7 500,00 €
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté	46 488,91 €
		748 Autres subventions et participations	45 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>276 490,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>276 490,00 €</b>

## BUDGET INVESTISSEMENT 2022

INVESTISSEMENT DEPENSES 2022	RAR 2021	BP2022	TOTAL 2022	INVESTISSEMENT RECETTES 2022	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022
<b>Progr. 1028 : Local technique (Urgence 1)</b>	<b>158 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>158 000,00 €</b>	<b>Progr. 1028 : Local technique (Urgence 1)</b>	<b>157 000,00 €</b>	<b>1 902,56 €</b>	<b>158 902,56 €</b>
2031 : Frais d'études et de recherche	13 000,00 €		13 000,00 €	1321 : Autres subventions Etat/ Drac	112 000,00 €	894,63 €	112 894,63 €
2313 : Constructions	145 000,00 €		145 000,00 €	1321 : Autres subventions Etat/Drac Etude			
2135 : Installations générales				1322 : Région Pays de la Loire	45 000,00 €	1 007,93 €	46 007,93 €
<b>Progr. 1029: Cour intérieure (urgence 2)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>85 080,33 €</b>	<b>85 080,33 €</b>	1322 : Région Nouvelle Aquitaine			
2031 : Frais études et de recherche		15 080,33 €	15 080,33 €	<b>040 : Transfert entre section</b>		<b>8 686,39 €</b>	<b>8 686,39 €</b>
2313 : Constructions		70 000,00 €	70 000,00 €	28 - Amortissements		8 686,39 €	
<b>21: Immobilisations corporelles</b>	<b>30 900,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>34 400,00 €</b>	<b>R 001 : Solde d'exécution reporté</b>		<b>114 243,95 €</b>	<b>114 243,95 €</b>
2135 : Installations générales	25 000,00 €		25 000,00 €				
2158 : Autres installations techniques	5 000,00 €		5 000,00 €	<b>10 Fonds divers</b>		<b>2 147,43 €</b>	<b>2 147,43 €</b>
2183 : Matériel de bureau et informatique		2 500,00 €	2 500,00 €	10222 : FCTVA (budget 2020)		2 147,43 €	2 147,43 €
2184 : Mobiliers	900,00 €	1 000,00 €	1 900,00 €				
<b>020 dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>				
Dépenses imprévues		6 500,00 €	6 500,00 €				
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>175 000,00 €</b>	<b>175 000,00 €</b>
1641 : Emprunts		175 000,00 €	175 000,00 €	1641 : Emprunts		175 000,00 €	175 000,00 €
<b>041 Opérations patrimoniales</b>				<b>041 Opérations patrimoniales</b>			
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>188 900,00 €</b>	<b>270 080,33 €</b>	<b>458 980,33 €</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>157 000,00 €</b>	<b>301 980,33 €</b>	<b>458 980,33 €</b>

Fait à

Saint André sur Sèvre

Délibéré par le conseil syndical  
Le 23.03.2022

**DM1 : INTEGRATION TRAVAUX/ETUDE**

Opération d'ordre budgétaire :

Les travaux liés au bilan sanitaire ont démarré depuis le mois de mai 2021 et se sont terminés en janvier 2022, via la restauration du local technique : Urgence 1.

Il est proposé que le coût des études ou publications imputées aux subdivisions du compte 20 soit viré au compte de travaux 2313.

Les crédits à ouvrir le seront sur le chapitre 041 en dépenses et en recettes.

**Rappel des coûts d'études et de publications en 2014 et de 2020 à 2022 :**

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE	VALEUR BRUTE
2031	10-MH ENTRETIEN	Maîtrise d'œuvre bilan sanitaire	2014	12 685,51 €
2031	10-TRAVAUX MH/ENTRETIEN	Travaux local technique ACT80% N°Inv 10-TRAVAUX MH/ENTRETIEN	2020 2021 2022	25426.41 €
	-	TOTAL frais d'études		38 111.92 €

**Il est proposé de débiter le compte 2313 du montant total de 38 111.92 € de la manière suivante :**

Compte 2313 : 38 111.92 €

**Par un crédit de compte :**

Compte 2031 : 38 111.92 €

Virement d'ordre budgétaire

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
C2031				38 111,92 €
C2313		38 111,92 €		
TOTAL		38 111,92 €		38 111,92 €

***Proposition retenue***

Les membres du Conseil Syndical du Syndicat mixte du Château de Saint Mesmin acceptent dans sa globalité la décision modificative DM1 au budget initial 2022, concernant une opération d'ordre budgétaire sur le chapitre 041 en dépenses et en recettes, relatif au virement d'études (compte 20) sur le compte de travaux (2313). Les membres du Conseil Syndical autorisent Madame Sylvie RENAUDIN, Président(e) à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Convention Location vaisselle médiévale : OT PAYS DE POUZAUGES**

L'office de tourisme du Pays de Pouzauges s'est doté d'un service réservation qui assure la commercialisation de journée et de séjour touristiques pour des groupes d'adultes dans lesquels seraient proposés des banquets médiévaux.

A cet effet, le château de Saint Mesmin autoriserait par convention l'office de tourisme à le promouvoir dans ses produits « Groupes avec banquets médiévaux » via un accord de principe pour la mise à disposition de sa poterie médiévale.

Ainsi,

Le château de Saint Mesmin s'engage à mettre à disposition gracieusement sa vaisselle médiévale composée du matériel suivant :

- 60 gobelets, 60 bols écuelles, 10 plats de service, 6 plats saladier, 60 cuillères à tête de lion, 16 pichets et 1 lave-mains.

En contrepartie, il est convenu que l'Office de Tourisme s'engage à mettre en avant le château de Saint Mesmin par son intégration dans son package commercial et touristique.

Si toutefois, le château de Saint Mesmin n'était pas retenu, une compensation financière serait appliquée d'un montant de 190 euros à valeur de location de vaisselle pour chaque banquet.

### ***Proposition retenue***

Les membres du le Conseil Syndical valident la mise en place d'une convention de location de vaisselle médiévale appartenant au château de Saint Mesmin lors de banquets médiévaux vendus par l'office de tourisme du Pays de Pouzauges.  
Ils laissent Madame la Présidente signer tout document relatif à ce dossier.

## **C – ANIMATION**

### **STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU CHATEAU**

Une synthèse orale du projet de stratégie de développement touristique a été présentée en séance par Madame La présidente Sylvie RENAUDIN. Elle fera l'objet d'une publication ultérieure.

***FIN DE SEANCE, à 17H30***